

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORDMAIRIE
DE
GRAVIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Brigitte COUPRY, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LORDET Xavier à Mme DAMERON Florence
Mr CRETOT Manuel à Mr David PERREAU
Mr JEANNE Emeric à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline
Mr BENOUDA Abdelkader
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte

Mr David PERREAU a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 sur les orientations des mobilités,

Vu le code des Transports, portant dispositions aux plans de mobilités simplifiées,

Considérant les différents dispositifs d'aides financières ou techniques de la Région Normandie, du Département de l'Eure et de l'agglo « EVREUX Portes de Normandie »

Considérant que la ville de GRAVIGNY souhaite relier ses quartiers vers les établissements scolaires, les équipements sportifs et socio-culturels par des voies douces sécurisées,

DATE DE
CONVOCAION

14 Mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

Objet :

Plan communal des
mobilités douces et vélo

Considérant que pour solliciter les partenaires institutionnels ou privés, il convient d'avoir un plan communal sur les mobilités douces,

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Article 1^{er} : d'APPROUVER le plan communal vélo et mobilités douces tel que présenté ci-dessous :

Axe 1 : Aménager un territoire cyclable

Créer des aménagements sécurisés permettant de relier les quartiers de la ville et le secteur éducatif et sportif sera la priorité.

La 1^{ère} réalisation serait d'assurer le franchissement de l'Iton sur un axe totalement sécurisé, via la création d'une passerelle.

Axe 2 : Construire et diffuser une culture vélo

L'information et la sensibilisation des différents publics sont essentiels pour compléter les aménagements urbains. En effet, démocratiser l'usage du vélo sur la commune nécessitera d'informer les citoyens, de les sensibiliser sur l'existence des pistes cyclables sur la commune, de les former sur les bonnes pratiques à tenir dans l'utilisation d'un vélo (ou une trottinette).

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

